



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal
du 8 juillet 2020 à la salle des fêtes**

Membres présents : M. André JACOB, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Christian SCHNEIDER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Stéphanie MESSMER, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, Mme Elodie ROTH

Membres absents : M. Bertrand MEYER, M. Alexandre FRIESS

Le projet-verbal de la séance du 26 mai 2020 est adopté.

Afin de respecter les règles de distanciation sociale, la séance du conseil municipal de ce jour a lieu à la salle des fêtes. Le Maire propose de fixer d'emblée les dates des prochaines réunions du conseil municipal, approuvées par l'assemblée. Le choix du lieu de tenue des séances sera fait en fonction de l'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID 19 :

- vendredi 4 septembre à 19 h 30
- vendredi 2 octobre à 19 h 30
- vendredi 6 novembre à 19 h 30
- vendredi 4 décembre 2020 à 19 h 30

1. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Maire expose que la CCID est renouvelée tous les 6 ans postérieurement aux élections municipales dans les deux mois suivant l'installation du nouveau conseil municipal. Pour mémoire, cette commission est présidée par le Maire et ses membres sont choisis à partir d'une liste de 24 contribuables pour les communes de moins de 2 000 habitants, parmi lesquels l'administration fiscale nomme 6 membres titulaires et 6 membres suppléants. Un membre doit obligatoirement être domicilié hors de la commune. La CCID se réunit environ une fois par an pour donner un avis sur la valeur locative et le classement des constructions ou des additions de construction, ou sur la valeur des terrains non bâtis affectés par un changement de situation. Son rôle de contrôle est important car déterminant dans la fixation des valeurs locatives servant de base de calcul aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe foncière) qui doivent être le plus juste possible.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, établit une liste de 24 contribuables à transmettre à l'administration fiscale.

2. ELECTION DES PROPRIETAIRES DE BIENS FONCIERS NON BATIS A LA COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Egalement suite aux élections municipales, la commission intercommunale d'aménagement foncier est renouvelée pour 6 ans. Cette dernière a été constituée le 5 avril 2017 pour gérer les opérations de remembrement sur les territoires des communes de Pfettisheim, Pfulgriesheim, Lampertheim et Schnersheim dans le cadre de la construction de l'autoroute de Contournement Ouest de Strasbourg. Le Maire rappelle que des terrains seront réservés pour la création d'une piste cyclable entre Pfulgriesheim et Lampertheim et pour la construction d'ouvrages de régulation le long du bassin versant de la Souffel, de sorte que la commune de Pfulgriesheim soit protégée contre un risque de débordement du Leisbach qui alimente la Souffel. Font partie de cette commission, les Maires des communes concernées, des exploitants agricoles désignés par la Chambre d'Agriculture, des personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, des représentants du Conseil départemental du Bas-Rhin entre-autres et pour ce qui intéresse la commune, 3 propriétaires de biens fonciers non bâtis dans la commune, dont 2 titulaires et 1 suppléant élus au scrutin secret, à la majorité absolue aux deux premiers tours et à la majorité relative au troisième tour. A égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé. Le Maire donne connaissance des trois candidatures reçues en Mairie suite à l'appel à candidatures affiché en Mairie le 12 juin et paru dans les DNA le 17 juin 2020.

Se sont portés candidats M. Jean-Pierre MEHN, M. Pierre LOTZ et M. Frédéric GULL qui ont été élus comme suit :

- membres titulaires pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis :
 - o M. Jean-Pierre MEHN 13 voix
 - o M. Pierre LOTZ 13 voix
- membre suppléant pour le collège des propriétaires fonciers de biens non bâtis :
 - o M. Frédéric GULL 13 voix

3. RENOUELEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Le Maire informe l'assemblée que le Président du Conseil départemental du Bas-Rhin l'a invité à constituer la (sous)-commission communale d'aménagement foncier composée de trois conseillers municipaux à désigner, dont un en qualité de titulaire et deux en qualité de suppléants, et d'un collège de cinq propriétaires de biens fonciers non bâtis à élire au scrutin secret uninominal par l'assemblée, parmi lesquels 3 titulaires et 2 suppléants. Le conseil municipal, après délibération désigne les représentants communaux :

- M. Claude AFFOLTER, membre titulaire,
- Mme Corinne ZEISSLOFF, membre suppléant,
- M. Gérard DURINGER, membre suppléant.

Après un seul tour de scrutin,
sont élus membres titulaires, au nombre de 3 :

- M. Jean-Pierre MEHN
- M. Charles SIMON
- M. Marcel KUHN

sont élus membres suppléants, au nombre de 2 :

- M. Jean-Marc HENNIG,
- M. Ernest BENTZ

4. DESIGNATION DES DELEGUES AU GROUPEMENT D'ACTION SOCIALE DU BAS-RHIN

Suite au renouvellement des conseils municipaux, les communes adhérentes au CNAS et au GAS, organismes d'actions sociales auxquels adhère la commune de Pfulgriesheim pour ses agents, il y a lieu de renouveler les instances de ces deux organismes en nommant un délégué au sein des élus et un délégué au sein des agents communaux qui représenteront la commune. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de désigner Mme Liliane BAUER, en qualité de déléguée des élus, et Mme Francine OTT en qualité de déléguée des agents et correspondante locale.

5. ACQUISITION ET CESSION DE TERRAIN RUE DES ACACIAS

Etant donné les futurs travaux de réfection de la voirie rue d'Offenheim et par extension dans la rue des Acacias, il est proposé de rectifier la configuration de la rue des Acacias dont la largeur de chaussée est réduite de moitié dans sa partie terminale en impasse et forme un délaissé de voirie dont une surface de 0.22 ares pourrait être rattachée à la parcelle de M. Pierre LOTZ. En contrepartie et pour rétablir la voie publique avec une largeur uniforme, une partie du terrain privé de M. Pierre LOTZ serait détachée sur une surface de 0.16 ares pour être réunie à la voie publique. La réalisation de la cession à M. Pierre LOTZ d'une surface de 0.22 ares de voirie préalablement « déclassée » ainsi que l'acquisition par la commune d'une surface de 0.16 ares, propriété de M. Pierre LOTZ, à intégrer dans le domaine public communal rue des Acacias se fera par actes administratifs par devant M. le Maire. Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'adopter ce point.

6. DIVERS TRAVAUX

Le Maire soumet pour avis divers devis à l'assemblée :

- devis du peintre FORLER de Mittelhausbergen pour la réfection de la peinture intérieure de la salle des fêtes pour un montant de 10 841.52 € TTC, dont le choix des coloris pourra se faire la semaine prochaine en vue du démarrage du chantier le 10 août ;
- devis du peintre FORLER pour la réfection de la peinture intérieure de la cage d'escalier du logement communal du 5 rue de Truchtersheim pour un montant de 2 012.46 € TTC ;
- devis de la société BODET CAMPANAIRE de Vendenheim en charge du contrat de maintenance annuel de l'horloge de l'église pour le remplacement du coffret électrique des cloches et de l'horloge de l'église pour 2 125.20 € TTC ;

- devis pour la fourniture d'un bloc de 4 boîtes aux lettres par la société HEROLD de Niederhausbergen pour un montant de 877.07 € TTC, destinées notamment à la domiciliation de deux associations en Mairie,
- devis la société TECHNO BURO de Duppigheim pour la fourniture, l'installation et le paramétrage de trois postes informatiques de gestion des tableaux blancs interactifs de l'école élémentaire et de quatre écrans pour un montant de 4 387.54 € TTC,
- devis de la société ISS Hygiène et Prévention de Strasbourg pour une action de dératisation aux abords du lotissement du Levant pour un montant de 756 € TTC.

Ces devis sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

M. Gérard DURINGER présente ensuite le devis de la société SCHRENCK de Colroy La Roche pour la fourniture et la pose de dix cavurnes, d'un ossuaire et d'un site cinéraire au cimetière communal. Il est proposé de mettre en place du mobilier funéraire en grès rose et un colombarium équipé de rebords pour la dépose de vases par les familles. Le devis sera revu et la décision définitive prise au mois de septembre.

7. PROJET ECOLE MATERNELLE-PERISCOLAIRE

Le Maire informe l'assemblée que la Communauté de communes du Kochersberg-Ackerland va valider en conseil communautaire du 9 juillet le choix du maître d'œuvre en charge des études et du suivi du projet de construction de l'école maternelle et de création d'un accueil périscolaire de 80 places à Pfulgriesheim. Pour mémoire, selon le PV du 17 janvier 2020, la Communauté de communes porte la maîtrise d'ouvrage du projet global par convention fixant les coûts pour chaque partie, soit 40 % à charge de la commune pour la reconstruction de l'école maternelle et 60 % pour l'intercommunalité pour la création du périscolaire.

Une réunion de travail sera organisée au mois d'août avec les enseignantes de maternelle, le maître d'œuvre, le conseil municipal et les services de la Communauté de communes pour arrêter une esquisse définitive du projet et mettre en œuvre les souhaits des acteurs du projet et des utilisateurs des locaux. Le Maire rappelle que des bâtiments modulaires provisoires (de type algécos) devront être installés au mois de mars 2021 dans la cours de l'école élémentaire pour pouvoir faire fonctionner les deux classes de maternelle pendant toute la durée des travaux.

8. AMENAGEMENT DU LIEUDIT MEYERACKER

Ce dossier n'a pas connu d'avancée majeure.

9. AFFAIRES DE PERSONNEL

Pour mémoire, le nettoyage des locaux de la salle des fêtes est assuré par un agent contractuel employé sur un poste à 8/35^e. Le recours à un renouvellement par CDD étant épuisé, il est proposé de créer un poste statutaire de titulaire pour cet agent à compter du 11 août 2020 avec le même coefficient d'emploi. Le conseil municipal adopte ce point à l'unanimité.

Suite à la résiliation au 3 juin dernier du contrat d'entretien des locaux de l'école maternelle à l'initiative de la société de nettoyage EXTRA NETT, la mission a été confiée à l'ATSEM non titulaire employée à temps non complet qui sera rémunérée en heures complémentaires, à raison de 2 h 30 par jour scolaire. Cette solution transitoire pourra se poursuivre sur l'année scolaire 2020/2021 voire jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école maternelle en 2022.

10. CADEAU DE DEPART OFFERT A LA PASTEURE

A compter du 1^{er} septembre, Mme la Pasteure Anne-Sophie HAHN prendra son service dans la paroisse de Barr et quittera le village au mois d'août. Afin de lui exprimer sa reconnaissance pour ses onze années de ministère, le conseil municipal, sur proposition du Maire, décide d'offrir à l'intéressée un bon cadeau d'une valeur de 400 € à dépenser à l'Hôtel-Restaurant « Julien » à Fouday. La dépense pour le règlement de la valeur du bon cadeau sera imputée en dépenses de fonctionnement au budget communal au compte 6257 « réceptions ».

11. REMBOURSEMENT DE FRAIS ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Suite à des frais déboursés par M. le Maire pour un arrangement floral qui aurait dû faire l'objet d'une dépense au budget communal, le conseil municipal décide, par douze voix pour et une abstention, de rembourser la somme 90 € à M. le Maire, par mandat administratif au budget communal de l'exercice 2020 en dépenses de fonctionnement, au compte 6536 « frais de représentation du Maire ».

Une subvention exceptionnelle de 75 € sera attribuée à l'association La Ligue contre le Cancer à la demande de M. Luc STUDER en remplacement du panier garni de même valeur qui lui aurait été offert par la commune à l'occasion d'un grand anniversaire.

12. BIC DE JUILLET

Le bon à tirer validant la version définitive de la maquette du Bulletin d'Informations Communal a été donné à l'infographiste du 7 juillet en vue de sa distribution aux habitants entre le 15 et le 18 juillet.

13. DIVERS

Le point divers est consacré au renouvellement partiel des sénateurs organisé par scrutin du 27 septembre 2020. Pour mémoire, les **grands électeurs** sont les élus départementaux et municipaux chargés d'élire les sénateurs pour 6 ans. Or, Le Sénat est renouvelé par moitié tous les trois ans, les dernières élections ayant eu lieu le 24 septembre 2017. Selon la circulaire ministérielle du 30 juin 2020, les conseils municipaux sont convoqués le 10 juillet 2020 pour procéder à l'élection au scrutin de liste, et dans le respect de la parité homme-femme, de leurs délégués et suppléants, au nombre de 3 + 3 dans la commune, qui forment le collège électoral chargé d'élire les sénateurs. Le Maire rappelle à l'assemblée l'envoi de la convocation du 6 juillet pour la tenue de cette élection à la salle des fêtes le vendredi 10 juillet à 8 heures du matin.

TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER annonce qu'un panneau d'interdiction de faire du feu a été commandé et sera mis en place au city-stade pour des raisons de sécurité.

Mme Corinne ZEISSLOFF déplore l'absence de réaction de la SIBAR en ce qui concerne l'entretien et le fonctionnement de l'immeuble du 7 rue de la Colline. Les herbes des espaces verts sont hautes, les bacs de déchets ménagers débordent et sont laissées l'air libre. Un courrier en RAR au Directeur de la SIBAR sera envoyé dans les meilleurs délais.

M. Paul LOSSEL évoque la problématique du dépôt sauvage de pneus sur le site de l'ancienne décharge. Il est prévu de solliciter la société LINGENHELD pour une évaluation du coût de l'évacuation de ces déchets.

M. LOSSEL rappelle qu'une partie du chemin du Kùhacker s'est affaissée sur environ 100 m. Pour mémoire, cette problématique est apparue suite aux travaux de tranchée effectués le long du chemin du Kùhacker lors de l'enfouissement du réseau BT par l'Electricité de Strasbourg pour desservir le Club House et l'exploitation avicole de M. Florian LOSSEL. Un rappel sera fait à l'Electricité de Strasbourg.

La séance est levée à 23 heures.